

COSMETIC  
VALLEY  
FRANCE



# ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FILIÈRE PARFUMERIE-COSMÉTIQUE

15 octobre 2020

**30 MESURES**  
pour une relance  
gagnante et durable

Les mesures de relance que le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, la FEBEA et leurs partenaires, ont identifiées à l'issue d'un travail de consultation et de co-construction mené avec tous les acteurs de la filière depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020 sont de trois ordres :

**LES MESURES  
INSCRITES DANS  
LE PLAN DE RELANCE  
ET DONT LA FILIÈRE  
DOIT DÉSORMAIS  
S'EMPARER**



Avec ce premier groupe de mesures, l'ambition est que les États Généraux s'inscrivent dans la dynamique initiée par le Gouvernement et permettent :

- à l'État et à ses opérateurs de prendre conscience des enjeux du secteur cosmétique pour que, bien que les enveloppes budgétaires ne soient pas sectorisées, elles soient accessibles aux entreprises qui le composent, au même titre qu'elles le sont aux sociétés de secteurs dits « stratégiques » de l'économie française ;
- aux PME, de comprendre et de s'inscrire dans les mesures clés du Plan de pour accélérer la modernisation de la filière.

01

**LES MESURES  
PORTÉES PAR  
LA FILIÈRE ET  
« PRÊTES À L'EMPLOI »**



La crise a constitué un véritable accélérateur de tendances, révélant les signaux faibles qui étaient émergents dans notre filière.

Pour les accompagner, plusieurs initiatives souvent majeures, portées par les acteurs de la profession, ont prospéré à la veille des États Généraux.

Ces propositions sont déjà structurées et prêtes à être mises en œuvre. Il suffit d'en amplifier le champ, la portée et l'ampleur.

02

**DES PISTES  
DE MESURES  
ADDITIONNELLES,  
POUR ALLER PLUS LOIN**



Avec ces États Généraux, la filière cosmétique veut aussi renforcer ses dynamiques internes, poser les jalons d'une stratégie à moyen terme et déterminer ses pistes de travail.

03

# Atténuer le choc de la crise sanitaire, en particulier sur les plus petites entreprises de notre filière

## 01 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES COSMÉTIQUES FRAGILISÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire aura un impact sur la santé des entreprises cosmétiques, et notamment les plus petites d'entre elles qui sont nombreuses et essentielles à notre écosystème. Elle se traduit, notamment, par une baisse de leur chiffre d'affaires, une envolée de leur endettement, et une baisse des taux de marge brutes d'exploitation.

La profession s'engage à mettre en relation les entreprises en difficulté et les pouvoirs publics et, en particulier, à **les orienter vers des outils de financement de long terme**, et de conseil en financement, prévus par le Plan de Relance –

**dont ceux qui ont été développés par Bpi France.**

Par ailleurs 93 % des PME cosmétiques françaises sont familiales et indépendantes et les fragilités liées à la crise les placent sous la menace de prédateurs étrangers.

C'est pourquoi la profession demande, afin de sécuriser leur actionnariat de long terme et leur permettre de poursuivre leur développement, que soient encouragées les transmissions d'entreprises, en les alignant, sur le plan fiscal comme juridique, sur la moyenne européenne.

## 02 CONTRIBUER À SÉCURISER L'ACTIVITÉ ET L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES PME SOUS-TRAITANTES

Les principaux donneurs d'ordre du secteur, pour protéger l'écosystème national des fournisseurs touchés par la crise sanitaire, s'engagent collectivement à tout mettre en œuvre

**pour préserver et faciliter les flux financiers vers les PME sous-traitantes dans ce contexte exceptionnel.**

# Favoriser une recherche visionnaire et collaborative, pour plus d'innovations

## 03 MUSCLER NOS CAPACITÉS D'INNOVATION, EN PARTICULIER SUR LES SUJETS ENVIRONNEMENTAUX ET AUGMENTER LE NOMBRE DE PROJETS DE R&D COLLABORATIFS

L'investissement dans la R&D est un impératif catégorique, la condition pour rester leader mondial, dans un marché toujours plus compétitif. L'innovation collaborative est un catalyseur de R&D. Visant à placer l'intelligence collective, le partage et la coopération, au cœur du processus de R&D, elle consiste à regrouper autour d'un projet des entités, publiques et privées, parfois concurrentes, de tailles très diverses, mais partageant des intérêts communs. Elle permet des économies d'échelle, la limitation des coûts,

et la mutualisation des compétences et des équipements. Conscients de cet enjeu majeur, l'État et les régions annoncent **le renforcement du dispositif d'aides aux projets structurants pour la compétitivité (PSPC) du Programme Investissements d'Avenir (PIA)**.

Les clusters et pôles de compétitivité partenaires des États Généraux s'engagent à développer l'innovation collaborative dans le secteur en s'appuyant sur ces financements.

## 04 ORGANISER UN « TOUR DE FRANCE DE LA RECHERCHE COSMÉTIQUE » POUR FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES MONDES PUBLIC ET PRIVÉ DE LA RECHERCHE, AU CŒUR DES TERRITOIRES

Sur ce même enjeu de recherche collaborative, et dans la continuité de la démarche initiée en 2015 avec la création des « Groupements de recherche » (GDR) sur la cosmétique, le CNRS s'engage à travailler, en lien avec la filière, sur les grands enjeux de recherche. Sera mis en place à ce titre un « Tour de France de la recherche cosmétique » ainsi qu'une

démarche structurée aux niveaux national et international, pour identifier les besoins des entreprises, promouvoir les compétences et les expertises des laboratoires, favoriser le développement de la connaissance et les partenariats publics / privé.

## 05 FAVORISER « L'OPEN INNOVATION » ET ACCOMPAGNER LES START-UPS PROMETTEUSES AU SEIN D'UN ACCÉLÉRATEUR DÉDIÉ

La profession annonce la création du « Beauty Hub », l'accélérateur d'innovation de la filière au service de la relance, basé à Chartres au sein de la future « Maison Internationale de la cosmétique ».

Ce dispositif créé par 10 acteurs du secteur (Aircos, Aptar, Chanel, Cosmetic Valley, i3DP, L'Oréal, LVMH, MS BeautyLab, Nippon Shikizai France et Yves Rocher) bénéficie d'un soutien

public dans le cadre du PIA 3 « Accompagnement et transformation des filières ». Il viendra en appui à l'ensemble des incubateurs français pour permettre aux jeunes pousses de bénéficier d'une immersion au sein de la filière. Il permettra aux entreprises de tester de nouvelles technologies et pilotes. Ce dispositif est complémentaire des plateformes technologiques de recherche qui permettent déjà aux PME d'accéder à des équipements et expertises de haut niveau.

## 06 CRÉER UN COMITÉ SCIENTIFIQUE DE FILIÈRE POUR IDENTIFIER LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU SECTEUR... ET Y RÉPONDRE

Cosmetic Valley annonce la création d'un Comité scientifique de filière pour **identifier les grands enjeux scientifiques et techniques du secteur parfums et cosmétique et définir les actions et projets structurants à mettre en œuvre pour y**

**répondre.**

Ce comité associera des représentants de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle et de la recherche publique.

# Investir pour des PME cosmétiques fortes, agiles et modernes

## 07 FAVORISER DES INVESTISSEMENTS « SUR MESURE » POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES COSMÉTIQUES

Les spécificités des Industries Créatives et Culturelles (ICC) doivent être comprises par les investisseurs.

C'est pourquoi Bpi France annonce le lancement **du programme « Bpi Touch », dédié aux startups et PME des industries créatives et culturelle (ICC)** et qui sera ouvert aux entreprises de la filière cosmétique. Il inclut un volet

« garanties » (garanties classiques, garanties de renforcement de trésorerie, prêts garantie État), un volet « innovation » (prêts innovation, aides à la faisabilité), un volet « financement » (différents prêts dont des prêts destinés à soutenir la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise sanitaire) ainsi que des outils de conseil (formation, mise en réseau, accélération) et de projection à l'international.

## 08 FACILITER LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DES PME COSMÉTIQUES DANS DES TECHNOLOGIES DE POINTE

La filière souhaite veiller à ce que les entreprises de la cosmétique bénéficient des dispositifs, proposés par le Plan de Relance, **de suramortissement et de subventions d'équipement dédiés aux PME.** Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'État de « relocaliser » des activités économiques en France, ce qui inclut, au-delà de la réimplantation en

France d'industries sur lesquelles notre pays veut retrouver sa souveraineté, **d'accompagner les investissements destinés à moderniser les usines situées in France comme les nôtres.** Les entreprises de la filière doivent s'en saisir avec l'aide des pôles, clusters et fédérations partenaires des États Généraux.

## 09 ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE L'INDUSTRIE COSMÉTIQUE

La résilience de certaines entreprises cosmétiques françaises, PME, ETI notamment, doit être soutenue en incitant celles qui le peuvent à poursuivre ou accélérer les projets d'investissements dans l'extension ou la modernisation de leur outil industriel en France. Ainsi, les nouveaux sites de

production cosmétique qui verraient le jour malgré la crise pourraient être **exemptés d'impôts fonciers pendant la durée d'amortissement de l'investissement.** Cette mesure n'amputerait pas les recettes des collectivités mais contribuerait au dynamisme territorial et à la compétitivité du site France.

## 10 FAVORISER LA MONTÉE EN PUISSANCE DES PME / PMI GRÂCE AUX BUSINESS ANGELS

La profession annonce la création du réseau d'investisseurs, « Cosmetic Angels », **pour renforcer les fonds propres et apporter des compétences et un réseau, aux entreprises en phase d'amorçage, de croissance, et de développement de**

nouveaux projets, ou pour des projets de reprises d'entreprises. Le recrutement des investisseurs est en cours et un premier appel à candidatures est lancé le 15 octobre 2020.

## **11 OPTIMISER, EN DIGITALISANT LES PROCESS, LES RELATIONS ENTRE DONNEURS D'ORDRE ET FOURNISSEURS, POUR FAIRE DE LA SUPPLY CHAIN UN DES ATOUTS MAJEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE**

Cosmetic Valley annonce la mise en place du projet « LIPACOSEINE », co-financée par le Contrat de Plan Interrégional État-Région (CPIER) « Vallée de la Seine » et l'ADEME, d'optimisation de la supply chain par le numérique.

## **12 S'ASSURER QUE LES PME DU SECTEUR S'APPROPRIENT PLEINEMENT LE PLAN DE LA RELANCE**

Dans cet objectif, Cosmetic Valley, relayée par la FEBEA et les autres partenaires des États Généraux, lancent en ce 15 octobre 2020 un « Appel à projets pour la relance ». Il est destiné à pousser les PME à bénéficier des premiers appels à projets du Plan de relance de l'État, les accompagner dans l'identification des mesures qui les concernent, et faciliter leurs démarches auprès des pouvoirs publics.

# Former plus, pour mieux recruter

## 13 SENSIBILISER LES JEUNES AUX OPPORTUNITÉS DE FORMATION ET D'EMPLOI DANS LA FILIÈRE

Dans un secteur qui évolue vite, où les process se digitalisent et les métiers demandent de nouvelles compétences, il est nécessaire d'attirer de nouveaux talents et de les former pour cultiver et faire évoluer nos savoir-faire, innover et

transmettre. Dans cette perspective, la profession annonce le déploiement à l'échelle nationale du « Cosmetic Expérience Tour » pour faire connaître et reconnaître les métiers de la cosmétique auprès des jeunes.

## 14 AUGMENTER LE RECRUTEMENT D'ALTERNANTS ET LANCER UN « OBSERVATOIRE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE »

La filière cosmétique représente plus de 300 000 emplois. Elle forme chaque année des milliers de jeunes en alternance et de salariés en formation continue. Répondant au projet gouvernemental d'une aide exceptionnelle à l'embauche pour les entreprises, les CFA et les entreprises de la filière ont annoncé en juin dernier leur mobilisation, avec l'objectif que la filière propose à 10 000 jeunes talents, soit 1 emploi sur 30, de rejoindre le secteur. La filière s'engage par ailleurs à diffuser les outils financiers lancés depuis par les pouvoirs publics pour faciliter l'atteinte de cet objectif qui est essentiel à son développement.

Par ailleurs, la profession annonce la création d'un Observatoire qui visera, par une politique de recueil et de consolidation des données disponibles au sein des différentes branches de la filière, et la production d'analyses et de recommandations, à anticiper et à préparer l'évolution des compétences, pour répondre aux enjeux qu'imposent les mutations en cours.

Le projet inclut la création d'un portail des offres d'emplois et d'alternance dans la filière.

# Imaginer et se donner les moyens d'une industrie durable, « du champ au comptoir »

## 15 DÉCARBONER L'INDUSTRIE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La filière s'engage à poursuivre et promouvoir la décarbonation de sa production, en s'appuyant notamment sur les outils financiers développés par l'ADEME et Bpi France.

Elle propose par ailleurs l'extension du dispositif de suramortissement aux investissements réalisés dans les entreprises pour la décarbonation.

## 16 DÉPLOYER LARGEMENT LA MÉTHODOLOGIE SPICE, « SUSTAINABLE PACKAGING INITIATIVE FOR COSMETICS », D'ÉCO-CONCEPTION ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

L'initiative internationale SPICE portée par les acteurs majeurs de l'industrie propose une méthode harmonisée et partagée d'évaluation et un outil d'éco-conception des emballages, élaborés par des entreprises cosmétiques pour des entreprises cosmétiques. Cet outil est désormais ouvert à toutes les entreprises du secteur qui souhaitent réduire

l'empreinte environnementale de leurs emballages, et en particulier aux PME. L'objectif est d'engager le maximum d'entreprises dans la démarche d'éco-conception, via par des formations sur le terrain, un soutien et un accompagnement à l'éco-conception et la transformation vers un modèle circulaire.

## 17 ÉLARGIR LA PLATEFORME IMPACT+ , AU-DELÀ DES MATIÈRES PREMIÈRES, À L'ENSEMBLE DES MOYENS DE PRODUCTION

La plateforme Impact+ a permis pendant la Covid-19 de faciliter la solidarité de la filière : les entreprises l'ont utilisée pour donner ou revendre leurs stocks de packs et matières premières, dans l'objectif de permettre aux fabricants de produire et de distribuer du gel hydro-alcoolique dans les hôpitaux et les centres de soin.

Cosmetic Valley va élargir la portée de ce dispositif « anti-gaspillage » en intégrant la possibilité de partager l'en-

semble des outils nécessaires au développement et à la production de produits cosmétiques : matières premières, articles de conditionnement, mais aussi équipements de laboratoires et équipements industriels.

Cette démarche vise à la fois à promouvoir un dispositif vertueux pour l'environnement mais aussi solidaire envers les jeunes start-ups qui s'appuient, pour se lancer, sur de faibles volumes et des équipements standard.

## 18 ASSURER PÉDAGOGIE ET TRANSPARENCE SUR LES INGRÉDIENTS UTILISÉS EN COSMÉTIQUE

Les consommateurs sont de plus en plus en demande de transparence sur les produits qu'ils consomment : produits alimentaires, cosmétiques, textile, etc. La profession cosmétique entend cette demande qui est légitime et souhaite y répondre de la manière la plus efficace possible. Elle annonce donc à l'occasion des « États Généraux » le

lancement, via la FEBEA, d'une initiative forte en matière de transparence d'ici la fin de l'année, à destination des consommateurs. Cette initiative visera à apporter des informations fiables, et compréhensibles de tous, sur les ingrédients, afin de renforcer la confiance dans l'excellence cosmétique française.

## 19 PUBLIER UN LIVRE BLANC RECENSANT LES MEILLEURES PRATIQUES DE LA FILIÈRE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

La FEBEA annonce la réalisation d'un Livre Blanc destiné à recenser les pratiques vertueuses des entreprises du secteur en matière de biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols, transition agricole, préservation des espèces

végétales et animales, valorisation des ressources marines, etc.), sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et s'engage à développer une stratégie visant à stimuler et à faciliter leur déploiement au sein des autres entreprises du secteur.

## 20 DÉVELOPPER DES INDICATEURS SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA FILIÈRE POUR ANALYSER SES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT ET SON LE RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

Notre profession doit mener avec le monde de la recherche une démarche scientifique permettant d'objectiver l'impact environnemental de son activité industrielle et de ses produits. Des participants aux « États Généraux » ont appelé de leurs vœux **la mise en place d'une méthodologie scientifique de définition d'indicateurs pertinents et d'objectifs quantifiés de réduction de l'impact environnemental** de la filière, en particulier en matière de biodiversité.

L'ambition est à la fois de faire progresser le secteur (mesu-

rer pour comparer, évaluer les progrès, se fixer des objectifs) et assurer une relation de confiance avec le consommateur qui doit pouvoir disposer d'informations fiables, objectives, comparables.

Cette ambition pourrait se concrétiser dans le cadre d'un projet structurant associant l'amont et l'aval de la filière ainsi que les acteurs de la recherche au niveau national, voire européen.

## 21 CRÉER UN FONDS DE DOTATION POUR VALORISER LA « COSMÉTOPÉE »

La « Cosmétopée » consiste en l'identification, la conservation et la valorisation des pratiques cosmétiques traditionnelles basées sur les plantes et ingrédients naturels, favorisant la préservation de la biodiversité dans le domaine cosmétique et les écosystèmes locaux de production.

Le Fonds de dotation aura son siège à Chartres au sein de la

future « Maison Internationale de la Cosmétique » qui hébergera, en outre, un conservatoire des plantes traditionnelles utilisées en cosmétique. Il se donne pour objectif de conserver et valoriser la « Cosmétopée » à l'international, par des actions de sensibilisation du grand public, le financement de programmes d'éducation, et le recensement des ressources naturelles utilisées dans le monde en matière cosmétique.

## 22 LANCER, AVEC LE HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, L'ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA FILIÈRE

Le Plan de relance met l'accent sur le renforcement des fonds propres des entreprises et leur transition écologique. Favoriser la transition écologique des cosmétiques implique toutefois d'avoir une meilleure connaissance du secteur. L'obstacle aux investissements « verts » tient en effet aussi à la méconnaissance des enjeux et à la pénurie de statistiques précises.

Il est dès lors nécessaire **de mener une étude pour connaître les besoins du secteur en termes d'investissements dans la transition écologique** (éco-conception des formules, éco-conception des emballages, optimisation du processus

industriel, gestion des déchets de production, sensibilisation des consommateurs), **l'impact des mesures qui pourraient y répondre** (baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, de la consommation d'énergie, de matières premières), **leurs coûts pour les entreprises - et les potentiels gains qui pourraient y être associés** (baisse de la facture énergétique, gain de nouveaux consommateurs).

**Pour répondre à cet enjeu, une mission pourrait être confiée au Haut-Commissariat au Plan**, permettant de préparer les mutations et investissements nécessaires dans la filière, conserver sa compétitivité et sa place de leader mondial.

## 23 CONTRIBUER À ATTEINDRE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL DE 100 % D'EMBALLAGES PLASTIQUES RECYCLABLES EN 2025 PAR LA MODIFICATION DES EMBALLAGES ET L'INCORPORATION DE PLASTIQUE RECYCLÉ

De nombreux freins à la circularité des emballages cosmétiques existent encore aujourd'hui. Les entreprises d'emballages plastique cosmétiques constatent ainsi la nécessité de prendre en compte la fin de vie des emballages et allonger leur durée de vie (recharge, ...), **développer une approche de validation de la qualité des plastiques recyclés** destinés aux emballages cosmétiques, **définir une liste positive de matière plastique utilisable pour le recyclage** par l'industrie et qui ne soit pas en concurrence avec d'autres filières comme l'alimentaire pour garantir les approvisionnements, **établir un référentiel sur le recyclage des emballages plastique en**

**cosmétique** en France qui sera ensuite déployé dans toute l'Europe, **développer la recyclabilité de ces emballages** via une adaptation de l'outil industriel français.

La méthodologie qu'elles ont développée pour atteindre ces objectifs d'incorporation **appelle des financements** qui sont estimés à 200 000 euros. Des investissements additionnels, estimés à 5 millions d'euros, seront ensuite nécessaires pour valider la qualité des lots de matières recyclées à incorporer (estimé à 5 millions d'euros). À terme, la modification des process de fabrication est estimée à 20 millions d'euros sur 5 ans.

## 24 DÉVELOPPER DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE PRODUITS PEU CONSOMMATEURS EN EAU

Le World Resources Institute estimait en 2019 que, d'ici 2030, 470 millions de personnes habiteront dans des zones de « stress hydrique », en particulier en Inde, au Moyen-Orient, dans le nord-est de la Chine, sur la côte ouest des USA ou encore au Mexique. Cet enjeu doit être pris en compte dès à présent.

Les produits cosmétiques, à la fois par la culture des actifs

végétaux qui entrent dans leur composition, dans leur processus de production-même, et pour leur utilisation par les consommateurs, font appel à beaucoup d'eau potable.

Le secteur doit **assurer sa résilience en travaillant sur des formules qui allient sensorialité et frugalité en eau**, et améliorer ses process industriels pour économiser l'eau dans sa production.

## 25 FAIRE DE LA FILIÈRE UNE PIONNIÈRE DE L'ÉCONOMIE EN CIRCUIT-COURT POUR VALORISER LES RESSOURCES DURABLES, TERRESTRES ET MARINES

Selon le rapport « Make up the Future » (Quantis, 2020), le transport et la formulation représentent chacun 10 % des émissions carbone de la filière cosmétique, le premier poste revenant à l'utilisation des produits par les consommateurs (40 %), suivi en deuxième position de l'emballage (20 %).

**Favoriser les circuits courts et valoriser les coproduits de ressources agricoles et marines** constituent des réponses pour la filière, permettant de **réduire les transports et l'utilisation d'emballages, valoriser des déchets qui ne mettent**

**pas en tension les ressources utilisées pour l'alimentation, mais aussi créer des synergies de proximité** et donner un complément de revenu aux filières agricoles et marines françaises et de dynamiser l'économie locale.

En sus de réduire l'empreinte carbone, le recours aux circuits courts permet aussi de sécuriser l'approvisionnement des fabricants en cas de rupture du commerce mondial comme ce fut le cas avec la Covid-19

# Optimiser nos performances à l'export

## 26 INSCRIRE LES PME COSMÉTIQUES DANS UN GRAND PLAN D'AIDE À L'EXPORTATION POUR DÉCOUPLER LEUR POTENTIEL

La profession s'engage aux côtés de la Team France Export pour mettre en œuvre, au bénéfice des PME de la filière, le

plan de relance des exportations développé par Business France en coopération avec Cosmetic Valley et la FEBEA.

## 27 AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, INITIER UNE DÉMARCHÉ EUROPÉENNE AU GRAND EXPORT EN S'APPUYANT SUR LE « GLOBAL COSMETIC CLUSTER EUROPE »

La profession, avec le soutien financier de la Commission européenne dans le cadre de son programme COSME, annonce la deuxième étape d'une démarche européenne au grand export. Elle vise à renforcer la coopération entre les entreprises françaises et européennes et augmenter

les parts de marché des PME à l'export en s'appuyant, notamment, sur le méta-cluster « Global Cosmetics Cluster » fondé en 2016 par Cosmetic Valley et 18 clusters partenaires dans le monde. La première étape avait consisté en la réalisation d'une étude de faisabilité.

## 28 FAIRE RECONNAÎTRE UNE MARQUE DE FILIÈRE EXPORT CAPABLE DE PORTER LES VALEURS FRANÇAISES ET UNE STRATÉGIE D'INFLUENCE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

La profession s'engage à mettre en œuvre une dynamique collective autour des valeurs françaises de la parfumerie cosmétique en partenariat avec l'État et les Régions de

France. Cela implique la reconnaissance d'une marque sectorielle choisie par la filière réunie au sein de ces États Généraux et adossée à la marque d'État Choose France.

# Assurer une visibilité et une gouvernance en ligne avec le caractère stratégique de l'industrie cosmétique dans l'économie française

## 29 INCARNER L'EXCELLENCE DES SAVOIR-FAIRE COSMÉTIQUE FRANÇAIS PAR LA CRÉATION DE LA « MAISON INTERNATIONALE DE LA COSMÉTIQUE »

Chartres métropole et Cosmetic Valley annoncent la création de la « Maison internationale de la cosmétique », à la fois lieu totem de promotion des valeurs et de l'excellence des savoir-faire du Made in France cosmétique, outil d'accompagnement des entreprises (formation, innovation,

business), hub pour des actions d'éducation et de solidarité internationale, espace d'exposition pour décrypter, de manière pédagogique et ludique, la filière cosmétique française, son histoire, ses métiers, ses enjeux contemporains et ses forces territoriales.

## 30 VERS UN COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE

Dans l'esprit et dans la continuité des « États Généraux », la profession souhaite que soit poursuivi, au sein de la filière et en partenariat direct avec l'État et les territoires, **un dialogue concret et régulier, par la création d'un Comité Stratégique de Filière**. Ce dialogue doit viser à partager et à

consolider les informations utiles, identifier et prioriser les enjeux communs, s'accorder sur les grandes orientations de la filière nationale, et construire des projets structurants. Dans cette perspective, les partenaires s'engagent à réunir un **sommet annuel**.

## À SUIVRE...

# le Rapport des États Généraux...

À l'issue des États Généraux, ces mesures seront rassemblées dans un Rapport afin de permettre à tous les acteurs de notre écosystème de s'engager dans leur dynamique. Cosmetic Valley et les partenaires des États Généraux de la filière, dont les coordonnées seront aussi répertoriées dans ce rapport, s'engagent à accompagner les entreprises dans les directions ensemble définies, en lien avec l'État et les collectivités territoriales. Ce rapport sera remis aux différents ministères concernés, notamment ceux de l'Économie et des Finances, des Affaires Étrangères, du Commerce extérieur, afin d'en examiner avec eux la mise en œuvre.

**Notre filière bénéficie d'un réseau dynamique d'associations, fédérations, clusters et pôles, contactez-nous, et nous vous aiderons !**

**... et dès le 15 octobre 2020 : Cosmetic Valley lance un « Appel à projets pour la relance de la filière » pour accompagner les PME dans le Plan de relance :**

Cet appel à projets est destiné à pousser les PME à se saisir des premiers appels à projets du Plan de relance de l'État. Les équipes de Cosmetic Valley, avec l'appui de la profession (associations, fédérations, clusters et pôles) s'engagent à les accompagner dans l'identification des mesures qui les concernent et à faciliter leurs démarches pour faire aboutir leurs projets.

**Pour y participer, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse e-mail suivante : [relance@cosmetic-valley.com](mailto:relance@cosmetic-valley.com)**